

ÉDITORIAL

UNE JOURNÉE HISTORIQUE

Manifestation
du 5 décembre 2019
à Bordeaux

La grève du 5 décembre a été suivie dans notre académie, comme dans toute la France à 75 % par les collègues des lycées et des collèges. Ce mouvement construit depuis la rentrée par le SNES-FSU, montre le ras le bol de la profession face à toutes les réformes que nous subissons et en particulier la réforme des retraites. Même le gouvernement reconnaît qu'une retraite par points touchera fortement les enseignant.e.s. les ministres se répandent sur les ondes pour affirmer qu'une revalorisation de nos salaires permettra de compenser totalement les pertes subies dans le cadre d'un système par points. Comment les croire alors que Macron lui-même a déclaré à Rodez que le coût d'une revalorisation de la profession ne serait pas supportable par le budget de l'État ? Comment les croire lorsque Darmanin annonce qu'il mettra 500 millions par an sur la table, soit une quarantaine d'euros par mois par agent ? Comment les croire lorsque Blanquer annonce une prime forfaitaire de 50 euros pour les correcteurs des copies des nouvelles épreuves commune de bac ? Seule la poursuite d'un mouvement majoritaire dans l'éducation, dans la fonction publique et son élargissement à d'autres secteurs d'activité nous permettront d'imposer l'amélioration de notre système de retraites, la conquête de nouvelles garanties collectives et une amélioration de nos conditions de travail. Au moment où vous lirez ces lignes, 15 jours se seront écoulés, 15 jours qui auront permis au mouvement syndical d'engranger une victoire significative ! Espérons-le.

À Bordeaux le 6 décembre 2019

Le Secrétariat du SNES de l'académie de Bordeaux

SOMMAIRE

- P1. ÉDITORIAL
- P2-3. EDUCATION PRIORITAIRE : TOUS PERDANTS
- P3. STAGE HANDICAP ET INCLUSION SCOLAIRE
- P4-5. ORIENTATION : LE GRAND BAZAR
- P5. CALENDRIER DES CAPA ET GT
- P6. STAGE L.V.E.R.
- P7. SNES BORDEAUX : QUI FAIT QUOI ?
- P8. DERRIÈRE LES E3C

ÉDUCATION PRIORITAIRE

TOUS PERDANTS

Après une attente de plusieurs mois, le rapport Mathiot-Azema a été enfin rendu public le 5 novembre. Il prévoyait initialement la conservation de la gestion nationale du label REP+ et l'abandon au niveau académique des établissements classés REP, ce qui signifiait leur disparition à bas bruit. La version finale va plus loin, les REP disparaîtront dès la rentrée 2021. Les REP+ sont maintenus jusqu'en 2022 pour une mise en cohérence avec la carte des QPV (Quartiers Prioritaires Politiques de la Ville), ce qui fait craindre une possible réduction de leur nombre. Au niveau académique, l'application des préconisations du rapport va se traduire par la délabellisation de 31 collèges. Seuls resteraient les trois REP+ girondins.

Le ministère justifie ce choix politique en opposant les besoins des territoires ruraux et urbains, estimant que les 1ers sont les grands oubliés. Bien sûr, tout cela n'est pas dénué d'arrière-pensée électoraliste. Mais la présentation de la situation est tronquée. Une centaine d'établissements ruraux sont classés. Ce nombre s'explique en partie par les résultats obtenus par les élèves qui sont légèrement supérieurs à la moyenne. De plus, c'est le ministère qui porte la responsabilité de l'éviction d'une partie des établissements ruraux lors de la refondation de l'EP en 2014 en fixant un nombre préalable d'établissements sans tenir compte des besoins et en imposant comme critère l'appartenance à un QPV. 9 établissements avaient été déclassés dans l'académie.

Les REP+ semblent épargnés car ces établissements garderaient une gestion nationale, leurs moyens et leur indemnitaire. Cependant l'obligation de se doter « d'un programme de recherche - action centré sur l'accompagnement progressif des enseignants et sur leur outillage à la lutte contre la difficulté scolaire » risque d'imposer à ces établissements des expérimentations tout azimut en lien avec les obsessions techno et neuroscientifiques du ministre Blanquer. Il est aussi prévu de lier une partie de la

revalorisation de la prime REP+ à la participation aux formations sur le temps des vacances. Il s'agit donc de mettre au pas les collègues sur les questions pédagogiques à la manière de ce qui se passe dans le 1er degré.

La délabellisation va correspondre à un redéploiement des moyens horaires et indemnitaire des REP sur un plus grand nombre d'établissement avec une enveloppe identique. Les moyens ne seraient plus distribués sur des critères scolaires et sociaux mais en fonction de « particularismes territoriaux » comme la ruralité. Il s'agit ni plus ni moins que de mettre en œuvre une allocation progressive des moyens décidée académiquement avec tout ce que cela suppose de pressions diverses et de variation selon les priorités du moment. Loin de profiter à tous, cette politique entérine l'octroi d'oboles symboliques à un nombre plus important d'établissements. Il n'y aura sans doute plus de politique spécifique d'EP qui passait dans l'académie par une limitation plus ou moins respectée des effectifs à 25. Or l'augmentation des effectifs dans certains établissements va dégrader fortement les conditions d'enseignement sans améliorer celles des autres établissements qui toucheront les miettes de la redistribution future. Il s'agit d'une politique d'affichage qui va

consister à soupoudrer les moyens tout en prétendant que les gagnants seront plus nombreux.

De la même manière, l'indemnitaire des établissements sera supprimé et utilisé pour rendre attractifs des postes sur des établissements peu attractifs. La gestion serait académique et donc dépendrait du fait du prince. Les collègues des REP seraient dépouillés de leur indemnitaire. Ainsi les nouveaux installés dans les établissements ruraux dont certains seraient des anciennes REP bénéficieraient de prime alors même que les collègues déjà présents n'auraient rien. La délabellisation pose aussi crument la question d'accès à la classe exceptionnelle pour les collègues exerçant dans les établissements en EP où les conditions d'exercice sont difficiles. Au-delà de la perte de l'indemnitaire, le rapport propose sous couvert d'expérimentation différentes méthodes pour pouvoir attirer sur les établissements délaissés des personnels. Elles s'inscrivent toutes parfaitement dans la loi Fonction publique dont le but est le détricotage du statut. Il est proposé de développer la bivalence, les postes à profil, d'encourager le recours aux contractuels et aux lettres de missions.

Quant aux lycées, il n'est rien prévu pour eux, à part y développer les cordées de la réussite ou des parcours d'excellence, ce qui correspond tout à fait à l'idéologie blanquétienne. Il n'est plus question d'avoir comme ambition de faire réussir tous les élèves mais seulement de faire progresser les « méritants » sur qui sont concentrés les efforts et les moyens. Si on ajoute à cela le retour des internats d'excellence dont le but était d'exfiltrer des établissements de l'EP les bons élèves, on comprend bien que c'est l'abandon et la relégation de la majorité des élèves qui se joue. Il n'est pas question de remettre en question la ségrégation scolaire.

Les cités éducatives sont vouées à être généralisées voire à se substituer à l'EP. Leur mise en œuvre dans une grande opacité, se fait sans les enseignants. Le cadre est un véritable terrain d'expérimentation où le pouvoir est détenu par les collectivités et la préfecture. Elles vont permettre le retour par la petite porte des EPSF.

Quand aux ambitions scolaires pour les élèves, on est là aussi dans le tri pour certains, la cordée de réussite pour les autres et l'apprentissage.

Le SNES-FSU lui réclame une autre politique, ambitieuse pour tous les élèves, qui passe par le maintien de l'EP et la construction d'une carte partant des besoins, permettant d'y classer tous les établissements publics, qu'ils soient ruraux ou urbains, relevant de critères sociaux et scolaires concertés. Pour la ruralité, un budget spécifique doit être créé permettant le financement d'une carte des formations riche. L'accès à la culture doit y être facilité par la prise en compte des déplacements, des équipes pluriprofessionnelles et administratives complètes constituées et les ambitions des élèves en terme d'orientation encouragées.

Fabienne SENTEX

STAGE HANDICAP ET INCLUSION SCOLAIRE – QUELLE POLITIQUE ÉDUCATIVE ?

Judi 13 février 2020

de 9h30 à 16h30

Athénée municipal de Bordeaux

Place St Christoly

Avec Jérôme Motard, responsable du groupe ASH - Inclusion scolaire au SNES-FSU et Fabienne Sentex, secrétaire générale adjointe du SNES académique de Bordeaux

Dans les collèges et lycées, chaque année sont accueillis davantage d'élèves en situation de handicap. Si le principe et les objectifs de l'inclusion scolaire de ces élèves sont majoritairement partagés par les enseignants, sa mise en œuvre se révèle compliquée : précarité des accompagnants (AESH), manque de moyens de personnels, en formation, en dispositifs, désarroi des enseignants.

Quelles seraient alors les conditions nécessaires pour une scolarité réussie des élèves en situation de handicap ?

Pour vous inscrire à un stage

sur le site du SNES Bordeaux

<https://bordeaux.snes.edu/>

→ Onglet **formation syndicale**

Article avec annonce du stage

au bas de l'article vous aurez accès au lien pour vous inscrire ainsi qu'à un modèle de demande d'autorisation d'absence.

Pour les adhérents (lien sur le site)

- Espace Adhérent du SNES (espace personnel)
- Dans le pavé « Mes stages », puis « stages proposés par votre section académique »

Pour les non-adhérents (lien sur le site)

- Stages syndicaux
- Sélectionnez votre académie d'affectation

ORIENTATION **LE GRAND BAZAR !**

Les personnels des DRONISEP dans l'incertitude

Depuis avril 2018 les services d'orientation dans leur ensemble, ainsi que les personnels des DRONISEP, les personnels administratifs, les psychologues de l'éducation nationale et les directrices et directeurs des CIO, sont impactés par des mesures et des

annonces régulières tant aux niveaux académiques que national.

La loi « liberté de choisir son avenir professionnel » promulguée en septembre 2018 donne de nouvelles compétences aux régions en matière d'information sur les formations et les métiers, et acte le transfert de 200 emplois des DRONISEP

aux régions. Ce transfert n'étant que financier, il n'impose pas aux régions de reprendre les personnels qui restent encore à l'heure actuelle dans l'inquiétude quant à leur devenir. Un dialogue avec l'appui de le FSU est actuellement en cours.

PsyEN et Dcio de nouvelles missions ?

Le cadre national de référence Etat/Région qui en découle a été signé le 28 mai 2019. Ce texte censé définir les rôles respectifs des régions et de l'état n'a fait l'objet d'aucune concertation. Il présente un cadre qui pourra se décliner région par région introduisant ainsi des différences territoriales tant au niveau de l'information reçue que de l'organisation des services.

La Nouvelle Aquitaine fait partie des régions « expérimentales » et se positionne fortement sur ce champ en demandant notamment, faute de personnels compétents dans ses propres rangs, une mise à disposition des Directeurs de CIO à hauteur de 30% (sans compensation financière).

C'est dans ce contexte qu'en octobre 2018, le MEN a confié aux inspecteurs généraux N Mons et P Charvet une mission dont les termes sont particulièrement inquiétants pour l'avenir du service public d'orientation de l'EN et qui débouche sur le rapport « refonder l'orientation, un enjeu État régions », devenu le rapport Charvet Lugnier Lacroix, présenté le 26 juin 2019. Le MEN conscient de l'opposition des personnels et privilégiant les discussions avec Régions de France, a tout fait pour retarder sa publication et annoncer la réforme de l'orientation.

Combien de CIO par département ?

C'est à l'automne 2019 que JM Blanquer devait choisir parmi les 27 préconisations du rapport, ses arbitrages politiques. 27 mesures qui pourraient avoir des conséquences sur les missions de tous les personnels de l'Education nationale, et sur l'accompagnement à l'orientation des élèves :

➔ Nouvelle carte cible des CIO avec pour seule obligation d'en garder un par département. Qui accueillera les élèves décrocheurs, jeunes non scolarisés, jeune EANA... ?

➔ Multiplication d'intervention d'associations extérieures : la région n'ayant pas le personnel, les actions d'information (avec un risque fort de glissement vers l'accompagnement) seront sous traités à des organismes mandatés. Quelle information sera délivrée ? Quelle neutralité dans l'information donnée ? Nous rappelons que l'accompagnement des élèves est l'affaire des personnels de l'Education nationale : PsyEN EDO, Professeurs, CPE et personnels de direction.

➔ La création de référents en orientation avec des certifications pour les professeurs et des habilitations pour les CPE : A eux de coordonner les actions des régions ?

➔ Création de Biblio-Lab pour remplacer les CDI avec des « têtes de réseau » dans certains lycées où seront affectés les PsyEN EDO : fin du travail en collège pour les PsyEN EDO ? Quid de la couverture des autres établissements ? PsyEN vu seulement comme informateur, documentaliste, organisateur d'évènement ?

Le silence du Ministère qui a déjà repoussé par deux fois ses annonces, laisse les personnels dans l'incertitude et la possibilité d'envisager tous les scénarios.



Soyez modernes !

Une fois de plus on nous berce de tendres illusions ... après la période du « ne vous inquiétez pas il ne se passe rien », distillée à grand coup de sourire par l'administration, voici venu le moment d'une séquence plus rugueuse ... celle d'une incitation plus ferme mais sans fondements réglementaires et sous couvert de l'expérimentation ! L'administration fait le choix d'aller très loin dans la destruction du système actuel, pas parfait au regard du manque de personnel et de moyens, en installant les personnels sur des injonctions « douces » de participation à « la nouveauté » pour promouvoir l'innovation, la nouveauté ! Comme dirait l'autre : « pour secouer le système avec l'accord des secoués ! »

Ce que propose ce rapport c'est une vision de l'orientation fondée sur la base d'une simple transmission de l'information et qui ne prend pas en compte les dimensions du développement à l'adolescence dans un travail approfondi construit sur un accompagnement lié aux besoins réels de l'élève et de sa famille.

Notre analyse est que cette conception issue du rapport Charvet ne devient qu'un simple jeu de guidage des parcours et de fait l'orientation ne sera qu'une logique de gestion des flux.

Or chacun a son rôle à jouer. Le travail des PsyEN permet de prendre en compte les dimensions du développement à l'adolescence sur lesquelles on peut s'appuyer pour aider les élèves à se projeter dans l'avenir : le rapport à l'école, aux apprentissages, l'histoire familiale, les enjeux psychologiques, psychiques etc. Les professeurs et CPE sont au quotidien avec les élèves et ont à ce titre, une place singulière dans le cadre de missions particulières. Les apports de chacun sont donc à considérer, ce qui demande du temps, des moyens, de la réflexion et de la concertation.

Le mélange des genres

Le rapport Charvet introduit un mélange des genres dangereux où les enseignants vont devoir prendre en charge une grande partie de la mission orientation avec comme corollaire un travail de partenariat, plus ou moins important, avec les émissaires information de la Région. Idem pour les CPE, qui installés dans ce rôle de supervision, avec l'habilitation, seront entre les équipes et les directions pour faire « coller » la réalité aux injonctions ... ces deux manières de faire entrer les CPE et les enseignants, avec l'habilitation et la certification, dans une activité plus importante de l'orientation sont aussi un moyen toujours plus important de faire jouer le contrôle et l'évaluation en vue de faire communier les personnels au nouveau dogme de « l'excellence » ! D'autant plus que contrairement aux PsyEN ils ne pourront pas se ranger derrière ce qui fait une spécificité du travail avec le titre de psychologue et qui s'appelle le code de déontologie ! Le CIO est un élément essentiel dans

l'exercice des personnels. Et les DRO-NISEP en sont un appui indéfectible. En faire un enjeu d'économie est incompréhensible au regard des financements actuels pour d'autres supports concernant la politique d'information et d'orientation. Supports qui ne sont que des éléments de communication promotionnel pour les branches professionnelles et qui y trouvent maintenant une voie publicitaire inédite pour alimenter les viviers des CFA dont ils ont la stricte compétence.

Cette conception de l'orientation n'est acceptable en aucun point ! Nous appelons l'ensemble des personnels à nous contacter, à nous rejoindre dans l'action, à proposer leurs analyses de l'exercice quotidien dans leur relation à la hiérarchie, aux chefs d'établissement et aux collègues CPE et enseignants.

*Emmeline ROGIER,
Philippe FRANCO*

Calendrier des CAPA et GT

- Lundi 27 janvier 2020 - CAPA recours «Rendez-vous de carrière» des Psy-EN
- Lundi 27 janvier 2020 - CAPA recours «Rendez-vous de carrière» des CPE
- Mercredi 29 janvier 2020 - CAPA recours «Rendez-vous de carrière» des certifiés
- Lundi 17 février 2020 - CAPA avancement accéléré Psy-EN
- Lundi 17 février 2020 - CAPA avancement accéléré CPE
- Mercredi 19 février 2020 - CAPA avancement accéléré certifiés
- Mercredi 18 mars 2020 - CAPA liste d'aptitude d'accès au corps des agrégés
- Mercredi 25 mars 2020 - Groupe de travail congé de formation professionnelle
- Mercredi 13 mai 2020 - CAPA hors classe et classe exceptionnelle des Psy-EN
- Mercredi 20 mai 2020 - CAPA hors classe et classe exceptionnelle des agrégés
- Mercredi 03 juin 2020 - CAPA hors classe et classe exceptionnelle des CPE
- Jeudi 04 juin 2020 - CAPA hors classe et classe exceptionnelle des certifiés

FORMATION SYNDICALE

STAGE LANGUES VIVANTES ÉTRANGÈRES ET RÉGIONALES

Jeudi 13 février 2020

de 9h30 à 16h30

Athénée municipal
de Bordeaux

Place St Christoly

Intervenant : Georges Thai,
Secteur LVER National

Les langues au collège : quel avenir?

**La réforme du lycée et la place des langues
les E3C et les spécialités ainsi que leur mode
d'évaluation.**

...

En ces temps de luttes majeures pour notre
métier et notre société, prenons le temps d'une
journée : s'informer, se rencontrer, réfléchir,
mutualiser, coordonner nos actions, tous en-
semble, tous ensemble... Nous accueillons
comme l'an passé Georges Thai, au secteur
LVER national du SNES-FSU depuis plusieurs
années, pour nous éclairer et animer le débat.

Au plaisir de vous y voir nombreu·ses·x,
Kei Mc Gregor.

Pour vous inscrire à un stage

sur le site du SNES Bordeaux

<https://bordeaux.snes.edu/>

→ Onglet **formation syndicale**

↓
Article avec annonce du stage

au bas de l'article vous aurez accès au lien pour vous inscrire
ainsi qu'à un modèle de demande d'autorisation d'absence.

Pour les adhérents (lien sur le site)

- Espace Adhérent du SNES
(espace personnel)
- Dans le pavé « Mes stages », puis « stages
proposés par votre section académique »

Pour les non-adhérents (lien sur le site)

- Stages syndicaux
- Sélectionnez votre académie d'affectation



Manifestation
du 10 décembre 2019
à Bordeaux

SNES BORDEAUX

QUI FAIT QUOI ?

- ➔ **SECRÉTAIRE GÉNÉRAL** : Jean-Pascal MERAL
- ➔ **TRESORERIE - SYNDICALISATION** : Sylvia FABRE
Permanence le vendredi après-midi
tresorerie@bordeaux.snes.edu
- ➔ **Certifiés** : Philippe JEANJEAN, Jean-Pascal MERAL
Permanence - lundi, mardi, mercredi et jeudi après-midi
s3bor@snes.edu
- ➔ **Agrégés** : Mathieu DUMOULIN
permanence le jeudi après-midi
agreges@bordeaux.snes.edu
- ➔ **TZR** : Pierre DELBOURG
permanence le vendredi après-midi
s3bor@snes.edu
- ➔ **CPE** : Tonio VITORINO
s3borcpe@netcourrier.com
Tél. 07.87.08.06.56
- ➔ **PSY-EN, DCIO** : Emmeline ROGIER
psyen@bordeaux.snes.edu
- ➔ **FORMATION - STAGIAIRES** : Hugo LASSALLE
permanence le lundi et le jeudi après-midi
stagiaires@bordeaux.snes.edu
Tél. 06.12.51.76.56
- ➔ **CONTRACTUELS** : Delphine DISCAMPS
permanence le vendredi après-midi
nontitulaires@bordeaux.snes.edu
Tél. 06.12.51.76.65
- ➔ **STATUTS - CARRIÈRE - SALAIRES - RETRAITES** :
Philippe JEANJEAN
permanence le lundi, mardi, mercredi
et jeudi après-midi - s3bor@snes.edu
- ➔ **LYCEE** : Jean-Pascal MERAL, Erwan DAVID
s3bor@snes.edu
- ➔ **COLLEGE** : Fabienne SENTEX
s3bor@snes.edu
- ➔ **VOIE TECHNOLOGIQUE** : Alain LEURION
s3bor@snes.edu
- ➔ **LANGUES VIVANTES** : Kei MC GREGOR
lv@bordeaux.snes.edu
- ➔ **RETRAITES** : Jean-Jacques LE MASSON
s3bor@snes.edu
- ➔ **PUBLICATIONS** : Guilaine DE SAN MATEO
s3bor@snes.edu
- ➔ **FORMATION SYNDICALE** : Patrick CHAUDON
s3bor@snes.edu
- ➔ **CHSCT** : Harold SABOURDY
s3bor@snes.edu

Section académique de Bordeaux S3 de Bordeaux

138 rue de Pessac 33000 Bordeaux
Tél. 05 57 81 62 40
Fax : 05 57 81 62 41
Courriel : s3bor@snes.edu
<https://bordeaux.snes.edu//>
twitter : @SNESBordeaux

Permanences

du lundi au jeudi de 14h à 17h30
le vendredi de 14h à 17h

Section départementale S2 24

Secrétaire départemental
Abderafik BABAHANI - 06 12 51 76 70
Bourse du Travail
rue Bodin 24000 Périgueux
Tél. 05 53 05 17 58 - Port. 06.85.29.95.97
snes24@bordeaux.snes.edu
twitter : @Snes24

Section départementale S2 33

co-secrétaires départementaux
Catherine DUDES - 06.85.87.29.17
Cyrille ORLOWSKI - 06.12.52.74.67
138 rue de Pessac 33000 Bordeaux
Tél. 05 57 81 62 44
s2girond@bordeaux.snes.edu

Section départementale S2 40

Secrétaire départementale
Sonia MOLLET - 06.85.34.35.87
Maison des syndicats
97 place caserne Bosquet 40000 Mont de Marsan
Tél. 05 58 93 39 35 - Port. 06 12.51.76.53
snes40@bordeaux.snes.edu
Permanence le jeudi après-midi

Section départementale S2 47

Secrétaire départementale
Anne Laure TIDJDITI - 06.07.55.96.39
14 rue Jean Terles 47000 Agen
Permanence le mercredi après-midi
snes47@wanadoo.fr
Permanence le mercredi après-midi

Section départementale S2 64

Secrétaire départemental :
Renaud ROBERT - 06.85.34.15.07
11 avenue Edouard VII 64000 Pau
Permanence le lundi après-midi
Tél/Fax : 05 59 84 22 85 - Port. 06.79.76.77.09
snes-64@bordeaux.snes.edu
Permanence le lundi après-midi

DERRIÈRE LES E3C

UNE PROFONDE TRANSFORMATION DE NOS MÉTIERS

La question des épreuves communes du bac ou E3C (épreuves en cours d'année de première des disciplines du tronc commun) illustre bien la manière dont la réforme du lycée se met en place et les transformations profondes que celle-ci entraîne pour notre métier.

Elle se met en place à marche forcée, avec des enseignants et des élèves maintenus dans un flou total quant à la nature précise et aux contenus des épreuves. En cette fin de premier trimestre, nous ne savons toujours pas ce qu'il en sera ! En effet, il y a eu très peu de sujets zéros... Et les reports incessants d'ouverture de la Banque Nationale de sujets ne sont pas de nature à rassurer !

Vers un bac permanent et local

L'écart entre des programmes difficiles, exigeants et lourds et ce que les élèves arrivent à faire en début d'année de première est énorme et rappelle, pour l'histoire-géographie, le précédent malheureux de la réforme Chatel où les élèves de première S avaient l'épreuve en fin d'année... et la réussissaient moins bien qu'un an plus tard, alors même que tout montrait qu'ils avaient travaillé sérieusement !

Cette situation génère du stress et de la souffrance pour les profs comme pour les élèves. D'autant plus que les élèves de première n'ont pas pu être préparés comme il se doit en seconde où ni les

programmes ni les attendus de ces épreuves n'étaient connus.

Les épreuves communes (E3C) marquent bien l'instauration d'un bac local puisque tout y est décidé localement : depuis le choix du sujet sous la houlette du proviseur aux critères d'évaluation, à l'organisation matérielle et à la correction.

Elles montrent aussi le passage à une évaluation permanente, un bachotage continu, où le temps laissé aux apprentissages et à l'exercice n'existe plus puisque dès la classe de seconde, la préparation aux types d'exercices des épreuves communes (E3C) va guider, formater même, le contenu de nos en-

seignements et évaluations !

La surcharge de travail qu'elles vont entraîner s'ajoute à la fatigue déjà forte due à la réforme, aux nouveaux programmes, au sentiment de ne pas réussir à faire notre métier correctement.

Notre mot d'ordre de suppression de la première session des E3C en janvier et de report de la seconde en fin d'année est donc très populaire chez les collègues concernés. La question est de savoir comment le faire vivre fortement, une fois que les CA ont adopté un vœu dans ce sens.

Que faire ?

Refuser de participer d'une quelconque manière à l'organisation de ces épreuves. Organisation matérielle d'abord : les enseignants n'ont pas à tirer les sujets ou installer les salles d'examen mais pas non plus à anonymiser les copies et les scanner ! Ce travail qui risque d'être long (de 2 à 6 jours selon les chefs d'établissement !) pourrait en effet retomber sur nous, car même le personnel administratif et de direction n'a pas envie de le faire !

Laissons aux chefs d'établissements la responsabilité du choix des trois sujets (le sujet, celui de remplacement et celui pour la session de rattrapage pour les

absents).

Car l'organisation pédagogique se fait sans notre accord, sans que nous ayons pu préparer nos élèves de première dès la seconde, et alors qu'un seul d'entre nous pourra avoir accès à la banque de sujet. Actons que nous sommes dessaisis et discutons dans les équipes de ne fournir au proviseur que le ou les thèmes choisis.

Disons haut et fort que nous ne voulons pas de la correction dématérialisée, qui pose de nombreux problèmes (équipement et accès, temps pris sur la correction à cause du délai pour scanner les copies, fatigue visuelle etc). Elle n'est

même plus justifiable par la possibilité de répartir les copies sur un département ou une académie puisque la correction se fera au sein de l'établissement (excepté pour les LV dans lesquelles il n'y a qu'un professeur par lycée).

Le SNES-FSU mène une campagne pour obtenir la suppression définitive des épreuves communes dites E3C. Il appelle les collègues à signer la pétition nationale et à la diffuser auprès des parents d'élèves.